



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

2023/039

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 28 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – MM. FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- M. REBUFFAT Jacky

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Régine HURLIN – M. ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** : Mme Régine HURLIN à Mme Josiane FOURES

Soit 18 votants

**OBJET** : Demande de de fond de concours à la CA Nîmes Métropole

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période de 2021 / 2025 de la CA Nîmes Métropole, qui stipule que les projets susceptibles d'être subventionnés doivent correspondre à une réalisation d'un équipement,

CONSIDERANT que la fontaine implantée sur la place de la fontaine à Russan fonctionne toujours en circuit ouvert, générant aujourd'hui une consommation d'eau inappropriée au regard des règles écologiques de respect de l'environnement,

D'autre part le bassin lui-même est très endommagé et que de nombreuses fuites aggrave le phénomène de consommation d'eau. Ces constats ont poussé la municipalité à fermer la fontaine. Or, implanté sur la place du hameau le plus important sur lequel on trouve un terrain de boules, le seul café du village, la boulangerie, et prochainement une pizzeria, cette fontaine manque cruellement à l'ensemble des habitants, mais également aux touristes dont certains venaient s'y rafraîchir.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

**ARTICLE 1** : de solliciter les fonds de concours de la CA Nîmes Métropole pour les travaux de réhabilitation complète de la fontaine et de la place de la Fontaine, et approuve le plan de financement ci-joint qui fait ressortir le coût total à 56 257.63 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gilles TIXADOR



*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

## Plan de financement de la commune de SAINTE-ANASTASIE

## TRAVAUX DE RENOVATION COMPLETE place de la FONTAINE

Dépenses		Recettes	
Raccordement électrique du site (place)	1 912,00 €		0
Fourniture et pose équipements électr. Festivités	8 729,14 €	Subvention 2	0,00 €
Fourniture des divers coffrets normalisés	744,39 €	Subvention 3	0,00 €
Travaux de cerclage de renforcement bassin	655,00 €	.....	
Travaux de remise en état du bassin (maçonnerie et divers réseaux)	10 190,00 €		
Fourniture et pose éclairage LED jeu de boules	7 707,10 €	<b>Total des subventions hors Fonds de concours</b>	<b>0,00 €</b>
Revêtement perméable jeu de boules et paillage	26 320,00 €		
		Reste à charge de la commune sans FDC de CANIM	56 257,63 €
<b>Dépenses HT</b>	<b>56 257,63 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>56 257,63 €</b>

**Fonds de concours de la CANM : 28 128,81 €**

soit % du montant de l'opération HT : **50%**

soit % du montant restant à charge de la commune conformément à la doctrine : **50%**

Le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole intervient dans la limite suivante : le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, subventions déduites, par la commune bénéficiaire du fonds de concours versé soit, au plus 50% de la part restant à charge de la commune bénéficiaire. Le Décompte Général Définitif (DGD) des travaux déterminera le montant final du fonds de concours.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

